



Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme
@FemmeGOUVGA

Missions Statutaires et programmes

a- Missions

Le Ministère des Affaires sociales et des Droits de la Femme a pour missions de concevoir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'action sociale, de protection sociale et de promotion des droits de la femme.

Ces missions recouvrent différents champs d'action, notamment la Solidarité nationale, la Promotion et la protection de la famille, la Protection Sociale, ainsi que l'Équité et la Justice sociale.

A ce titre, les principaux objectifs assignés au Ministère sont :

- **la lutte contre la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et les violences multiformes et multidimensionnelles;**
- **l'amélioration du bien-être de tous à travers une série d'aides et secours accordés aux populations en situation de vulnérabilité.**

Pour mettre en œuvre ces missions, des programmes ont été institués dans le cadre de la budgétisation par objectif (BOP).

b- Programmes :

Intitulé	Objectifs	Intervenant
----------	-----------	-------------

Pilotage et soutien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une coordination optimale de la politique sociale; ▪ Renforcer le cadre juridique du Ministère ; ▪ Réformer la politique sociale pour plus d'efficacité ; ▪ Renforcer et normer les infrastructures et équipements sociaux; ▪ Assurer la gestion des ressources humaines. 	Cab-M SG
Promotion et Protection de la Famille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les droits de la Femme et du Genre; ▪ Assurer la protection du conjoint survivant et de l'orphelin; ▪ Assurer la protection de la famille, de l'enfant et de la personne âgée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGPVO ▪ DGPF ▪ DGF
Protection Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impulser et coordonner les actions de couverture des risques sociaux et économiques en matière de sécurité sociale et de garantie sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGPS ▪ CNAMGS ▪ CNSS
Solidarité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les droits des personnes vivant avec un handicap ; ▪ Assurer la préscolarisation ; ▪ Assurer la protection des droits de l'Enfant; ▪ Lutter contre les fléaux sociaux ; ▪ Promouvoir et développer les organes associatifs du secteur de la Protection Sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGAS ▪ DGB ▪ DGPDOA
Egalité des Chances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre et coordonner la mise en œuvre des actions du Gouvernement en matière d'égalité des chances ; ▪ Faire évoluer le corpus juridique national en matière d'égalité des chances; ▪ Mobiliser les personnes éligibles vers le recours effectif aux opportunités de l'égalité des chances. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGEC ▪ OI